

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du mercredi 22 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux du mois d'avril à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

Nombre de conseillers présents : 32

ABRAN BONIN Emmanuelle, BARNAY COTTIN Fabienne, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BLOMART Alix, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, COLIN Claire, DAVID Marc, De COLLE Delphine, De FOUGEROUX Guillaume, DESMAZEAU Audrey, FAVRE Olivier, FERRAND Benoit, GARCIN Patrice, GAUTIER Eric, GUILLARME Armelle, HACHANI Johann, JANNIN Pierrick, LAURENT Bérengère, MARGOTTON Stanislas, MERESSE Philippe, NICOLAS Carole, OUILLOU Michel, PASCAL Héloïse, REMOND Corentin, SCHUTZ Claire, SUBRA DE SALAFA Claire, TERRET Élise, WALGENWITZ Anne, ZAGATA Margaux, Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers excusés avec pouvoir : 3

FILLON Vincent donne pouvoir à SUBRA DE SALAFA Claire, GUYON Loïc donne pouvoir à DESMAZEAU Audrey, RICHARD Thibault donne pouvoir à ABRAN-BONIN Emmanuelle

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : LAURENT Bérengère

Objet : Désignation d'un correspondant Défense

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du ministère de la Défense du 26 octobre 2001, sur la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune

Considérant que la professionnalisation des armées et la suspension de la conscription ont amené le Gouvernement à reformuler les liens, entre la société française et la Défense Nationale ;

Considérant qu'afin de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, au titre de la réserve opérationnelle et citoyenne, qui en sera nul doute un vecteur fondamental, le Gouvernement a décidé de concrétiser et de pérenniser fortement cette action à échelon local, en proposant au sein de chaque conseil municipal, une fonction de conseiller municipal en charge des questions de Défense ;

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20260422-D2026-25-DE
Date de réception préfecture : 23/04/2026

Le Conseil Municipal :

- 1) **DESIGNE M. Michel CADILLAT** conseiller municipal en charge des questions de défense.
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré : **à l'unanimité.**

Fait et délibéré en séance le : 22 avril 2026

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le :

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune

Bérengère LAURENT
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Accusé de réception en préfecture 069-216902445-20260422-D2026-25-DE Date de réception préfecture : 23/04/2026
--